

# **DECISIONS MUNICIPALES**

## prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

#### Conseil Municipal du 15 Décembre 2020

#### **MARCHES PUBLICS**

#### 20/50

Il est conclu un marché avec l'entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché « pose d'une clôture à l'école Marcel Pagnol comportant un lot unique. Le montant des dépenses à engager au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Entreprise/Adresse	Montant € HT
CAP31, Clôtures Automatismes Portails 31 10 rue des Lilas 31620 LABASTIDE SAINT SERNIN	14 833

## 20/51

Vu la requête n° 2004955-6 du 2/10/2020 présentée par un particulier devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sollicitant l'annulation de l'arrêté du 11 mars 2020 accordant la déclaration préalable n° 20X0041 au propriétaire de la parcelle CA 413 pour division en vue de construction d'un lot. Il est décidé :

# Article 1:

De défendre les intérêts de la Commune dans l'instance 2004955-6, intentée devant le tribunal administratif de Toulouse.

## Article 2:

De confier à la société d'avocat BOUYSSOU et associés la charge de représenter la Commune dans cette instance.

## 20/53

Il est conclu un marché avec l'entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché comportant un lot unique et concernant l'achat de végétaux pour la commune de Plaisance du Touch.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par décision expresse. le marché est attribué au candidat proposant l'offre économiquement la plus avantageuse : Pépinière de Padouenc-Sarl Caussat 1 chemin de Sandreau 31700 DAUX.

Le montant des dépenses à engager au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Année	Maximum HT	
2020/2021	25 000 €	
2021/2022	25 000 €	
2022/2023	40 000 €	
2023/2024	25 000 €	

#### 20/54

Une décision n° 2019/07 du 1 février 2019 a été prise pour le choix du candidat retenu dans le cadre du marché n° 18010025 : fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériel de nettoyage pour la commune de Plaisance du Touch, lot 1 : essuyage, accessoires de nettoyage, produit d'entretien.

Il est signé un avenant au lot 1. Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum du marché.

Le montant de l'avenant engagé au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Lot	identifiant/Adresse	Montant maximum du marché initial HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant maximum HT
Lot 1: Essuyage, accessoires de nettoyage, produit d'entretien	SODISCOL 13 rue des Battants BP 50201 31142 SAINT ALBAN	39 000	19 500 € (écart 50%)	58 500 €

#### 20/55

Une décision n° 2019/67 du 24/10/2019 a été prise pour le choix du candidat retenu dans le cadre du marché n° 19010009 : travaux d'aménagement d'établissement recevant du public dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé – lot 4 : courant fort/courant faible.

Il est signé un avenant à l'offre de base. Cet avenant a pour objet d'augmenter l'offre initiale.

Le montant de l'avenant engagé au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Ī	Lot	identifiant/Adresse	Montant HT Marché initial	TOTAL l'avenant 1 HT (avec écart)	Montant HT marché total
Ī	4 : Courant fort/courant faible	D.AMARA, 8L route des Salles 31390 LAFFITTE VIGORDANE	8 385, 00	500 (+5,96%)	8 885,00

### 20/56

Une décision n° 2018/18 du 20/3/2018 a été prise pour le choix du candidat retenu dans le cadre du marché « Achat de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Plaisance du Touch »,

Il est signé un avenant à l'offre de base. Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum annuel du marché.

Le montant des avenants engagés au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

identifiant/Adresse	Montant maximum annuel	Montant de	Montant de	Nouveau montant
	marché initial € HT	l'avenant n° 1	l'avenant n °2	maximum annuel € HT
Papeterie PICHON, ZI Molina la Charotte, 97 rue Jean Perrin 42353 La Taulière Cedex	42 000	4 200 (+ 10%)	4 200 (+ 10%)	50 400

## <u>URBANISME</u>

## <u>20/52</u>

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP n°2020 31424V1795 en date du 02/11/2020 déterminant une valeur vénale de 5400 € (cinq mille quatre cents euros) après abattement de 20% pour occupation (par des locataires selon la DIA 031.424.20.00132) pour une superficie de 5000m² à prélever sur la parcelle CW 7 d'une superficie totale de 31442 m²,

VU les éléments apportés par l'étude de Maître ESPAGNO en date du 16 octobre 2020 suite à la demande formulée le 25 septembre 2020 conformément aux articles L213-2 et R213-7 du Code de l'urbanisme, instaurant un nouveau délai au 16 novembre 2020 inclus,

CONSIDERANT que cette parcelle est située dans le périmètre de la ZAD de Birazel créée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2002, dont l'objet est l'aménagement du site de Birazel au-delà des limites du plan d'eau, afin de réaliser les équipements liés à cette zone communale et intercommunale et les moyens d'accès à cette zone.

CONSIDERANT par ailleurs que la partie proposée à l'aliénation est mitoyenne de l'aire d'accueil des gens du voyage cadastrée section CW N° 9 et N° 10,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce tènement permettra de constituer une réserve foncière dans l'optique d'améliorer l'intégration paysagère de cette aire par un meilleur aménagement compatible avec les objectifs de la ZAD,

CONSIDERANT que la DIA n° 031.424.20.00152 est prévue au bénéfice de M. Claude DAGOS, gérant de l'entreprise « DAGOS Rénovation » à Muret (31600), entreprise de peinture générale, ravalement, façades et couvertures,

CONSIDERANT que cette activité n'est pas compatible avec l'objet susvisé de la ZAD en termes de protection environnementale du site,

CONSIDERANT par conséquent qu'il y a lieu pour la commune de se porter acquéreur de ce terrain, Il est décidé :

M. le Maire exerce le droit de préemption communal au prix de cinq mille sept cent cinquante euros (5.750,00 € nets), prix auquel s'ajoutent les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, sur la propriété de Mesdames Agnès GENNNERO et Marie Pierre BRAGATO, cadastrée section CW n° 7 pour une contenance de 5000 m², demeurant et domiciliées respectivement Domaine de Bezolles Touget à Gimont (32200) et 71 Cours Victor Hugo à Agen (47000), ayant pour notaire Maître ESPAGNO dont l'étude notariale se situe à MURET (31600), 56 Avenue Jacques Douzans.

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*